

Strasbourg, le 4 mai 2018

Cher(e)s Ami(e)s,

La Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace a le plaisir de vous convier à sa prochaine sortie qui aura lieu, sous la conduite de Jean-Jacques Schwien et de Benoît Jordan le

dimanche 3 juin 2018 au château de Trifels (matin) et à Spire (après midi)

Le **château de Trifels** a été l'une des plus importantes forteresses des Staufens dans le Palatinat. Les insignes impériaux y furent conservés et le roi d'Angleterre Richard Cœur de Lion y fut retenu prisonnier en 1193-1194. La forteresse a connu une importante campagne de restauration, selon les mêmes principes que celle du Haut-Koenigsbourg, mais achevée seulement dans les années 1960.

À quelques kilomètres de Trifels, Spire est une ancienne ville impériale, dominée par sa cathédrale. Cet édifice majeur de l'art roman comporte une crypte impressionnante, lieu de sépulture de plusieurs souverains germaniques. Nous visiterons les **anciens bains juifs** de la ville, puis la **cathédrale et sa crypte**.

Informations pratiques : (sortie limitée à 49 personnes)

- Le déplacement se fera en car. Le départ est prévu place de l'Université à **8 h précises**. Retour prévu vers 19 h à Strasbourg.
- Attention : Chaussures de marche indispensables pour la montée au château de Trifels.
- Repas libre (tiré du sac ou dans l'un des nombreux restaurants dans la rue principale de Spire).
- Coût de la sortie : 35 € par personne.

En espérant vous retrouver sur les traces des empereurs Staufens, nous vous adressons, Cher(e)s ami(e)s, nos bien cordiales salutations.

Le Comité de la Société

BULLETIN D'INSCRIPTION
pour la sortie du 3 juin 2018 (Spire)

Merci de renvoyer ce coupon **avec votre règlement** à
SCMHA 2, place du Château 67000 STRASBOURG

Clôture des inscriptions le 25 mai 2018 (date de réception des talons et du règlement).

en tenant compte des délais postaux

(n'hésitez pas à nous envoyer un courriel annonçant votre envoi !: scmha@orange.fr)

M. Mme. :

Adresse postale : Tél. :

Adresse courriel :

participera à la sortie du 3 juin 2018 et sera accompagné de personne(s),
soit un total de personne(s).

Règlement ci-joint par chèque libellé au nom de la SCMHA : 35 € x personnes = €

Merci de bien vouloir noter qu'aucune inscription ne sera acceptée sans son règlement.
Il n'y aura pas de remboursement en cas d'annulation.